

STFE

Star Trek Fraternel Espérance

Objectifs :

Partager la culture
philosophique et les
idéaux de la fédération :

Charte de la fédération

Tous les formats d'oeuvres

Partager une culture et une
langue neutre

et équitable :

l'Espéranto

Partager l'esprit de solidarité
pour toutes formes de vies :

Animaux, Humains, Végétaux

Venez découvrir comment Star
Trek

peut vous aider !

DESTINATION STFE



Nous suivre:

<https://stfe-federation.net>



Nous rejoindre :

<https://discord.gg/4SG8AV9SSc>

contacter : Archer

**Ne pas jeter sur la voie publique, merci*



Hymne de la république
fédérale des planètes unies

STFE

Star Trek Fraternel Espérance

L'amour de la fédération





La planète brûle, les rivières s'assèchent, les forêts disparaissent, les espèces s'éteignent.

Nous savons désormais que la survie de l'humanité est indissociable de celle des écosystèmes.

Mais tant que la nature sera considérée comme un simple objet à exploiter, aucune loi ne suffira à l'empêcher de s'effondrer.

Il est temps de franchir un pas historique : reconnaître la nature comme sujet de droits.

Ce n'est pas une utopie : c'est déjà une réalité.

- **En Nouvelle-Zélande, le fleuve Whanganui et la forêt de Te Urewera sont des personnes juridiques.**
- **En Colombie, la Cour constitutionnelle a reconnu des droits à la rivière Atrato et à l'Amazonie.**
 - **En Équateur, la Constitution protège la Pachamama depuis 2008.**
 - **En Espagne, la lagune du Mar Menor est devenue en 2022 un sujet de droits.**
- **En Canada, la rivière Magpie a obtenu une personnalité juridique grâce à une alliance entre les Innus et les collectivités locales.**
 - **En Ouganda, Panama et Bangladesh, des lois et jugements similaires existent déjà.**

Ces exemples, sur tous les continents, montrent qu'un nouveau droit est en train de naître : un droit universel qui reconnaît que la Terre elle-même possède une valeur intrinsèque, et le droit de vivre, de se régénérer et de prospérer.

Nous appelons donc à l'adoption d'une Déclaration universelle des droits de la nature, qui affirmerait :

- 1. La nature a le droit d'exister, de se restaurer et d'évoluer.**
- 2. Ces droits sont garantis par les États et par l'humanité entière.**
- 3. Tout citoyen ou communauté peut se reconnaître gardien de la nature et agir en son nom.**

Ce n'est pas seulement une question de justice pour la nature. C'est une question de survie pour toutes les vies.

La Terre est vivante. Défendons ses droits comme nous défendons les nôtres.

<https://stfe-federation.net>

Bienvenue à bord